

NOTE D'INFORMATION GESTION

Aucune inscription à l'internat ou à la demi-pension au forfait ne sera effectuée sans l'acquittement des frais d'hébergement de l'année précédente

(Demander un **exeat** au secrétariat de l'établissement antérieurement fréquenté)

INTERNAT ET DEMI-PENSION AU FORFAIT

Tout trimestre commencé en qualité d'interne ou de demi-pensionnaire au forfait est dû en entier.

L'internat et la demi-pension au forfait fonctionnent en régime forfaitaire de 270 jours suivant un découpage de l'année scolaire en trimestres inégaux (voir en bas de page).

Si les repas ne sont pas pris au lycée ou si l'élève rentre chez lui en cours de semaine, aucune déduction ne pourra être consentie. Il en est de même, si l'élève change de régime de son plein gré en cours de trimestre.

Les changements de régime en cours de trimestre ne seront acceptés que pour les cas de force majeure justifiés : changement de domicile, raison médicale, exclusion définitive, démission de l'établissement.

Les frais d'hébergements sont payables par trimestre dès réception de la facture. En cas de difficultés financières, les familles s'adresseront à la direction de l'établissement. Les étudiants sont invités à se rapprocher des services sociaux du CROUS.

Les factures sont établies aux dates suivantes :

Trimestre 1 1^o quinzaine d'octobre

Trimestre 2 2^{ème} quinzaine de janvier

Trimestre 3 2^{ème} quinzaine d'avril

La répartition des frais d'hébergement par trimestre est calculée sur la base du nombre réel de jours.

Le trimestre avril/juin prend en compte, par sa durée et son montant, les repas non pris pendant la période d'examens.

TARIFS 2021 (susceptibles d'évoluer en 2022)

	Internat	Demi-pension au forfait
Du 04 janvier au 9 avril (95 jours)	540,00 €	216,00 €
Du 26 avril au 6 juillet (70 jours)	398,00 €	159,00 €
Du 1 ^{er} septembre au 17 décembre (105 jours)	597,00 €	239,00 €
TOTAL	1535,00 €	614,00 €

A l'internat, tous les élèves sont logés dans des chambres de 4 lits avec sanitaire complet. Le contenu du trousseau à prévoir et les modalités de vie sont indiqués dans le règlement de l'internat.

Les états des lieux seront faits à l'**arrivée** et au **départ** des élèves. Tout dégât constaté en cours d'année ou à la fin du séjour à l'internat entraînera une **facturation au coût de remplacement** ; une clé perdue, cassée ou non restituée sera également à payer 44.20 € (prix coûtant).

REMISE D'ORDRE

Elle pourra vous être accordée dans les cas suivants :

. A l'initiative de l'établissement pour : renvoi définitif, stage en entreprise, démission de l'établissement, grève des personnels de cuisine, voyage scolaire, éviction pour risque épidémique et en cas d'enseignement à distance pour une durée de 5 jours consécutifs minimum.

. A la demande écrite des familles : raisons médicales d'au moins 7 jours consécutifs (justifiées par certificat médical), éviction pour risque épidémique dans le cadre familial sur production d'une attestation sur l'honneur précisant les dates et durée, déménagement.

DEMI-PENSION A LA CARTE

La demi-pension est accessible à tous les élèves munis d'un badge dont le solde est suffisant. Le réapprovisionnement de la carte se fait en espèces et par chèques au service intendance, par carte bleue sur une borne interne au lycée, ou par paiement en ligne. En fin d'études, le solde restant sur la carte sera remboursé sur simple demande par virement sur le compte bancaire du responsable financier de l'élève.

TARIFS RESTAURATION 2021 (susceptibles d'évoluer en 2022)

Repas 4.42 €

Petit déjeuner 1.00 €

BADGE

Le premier badge est fourni gratuitement. En cas de perte, il sera demandé 5,30€ (prix coûtant et non remboursable pour son remplacement).

CAFETERIA

Le paiement se fait à l'aide du badge demi-pension.

BOURSES ET PRIMES (uniquement pour les élèves)

Pour les internes et demi-pensionnaires au forfait : les bourses et primes seront déduites des frais d'hébergements sauf la prime d'équipement qui sera versée à la famille en décembre.

Pour les demi-pensionnaires à la carte et externes : les bourses et primes seront virées sur le compte bancaire du responsable financier de l'élève en fin de trimestre.

DOSSIERS PEDAGOGIQUES

Uniquement pour les BTS Bâtiment, FEE et EEC en formation initiale.

A régler à l'inscription. **TARIF fixé par le conseil d'administration (31.00 € en 2020)**.